

Terrebonne, le 17 octobre 2019

## Usine de production d'eau potable (UPEP) – Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM)

L'adhésion de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) au Programme d'excellence en eau potable, volet traitement (PEXEP-T), a eu lieu en avril 2016. En intégrant le PEXEP-T, la RAIM a décidé de mettre de l'avant le talent et les forces de son équipe de travail dans l'atteinte et le maintien des plus hauts standards de qualité dans le domaine de l'eau potable.

### MISSION

---

*Selon la ressource naturelle disponible et œuvrant dans un environnement de croissance dynamique, la RAIM produit une eau de qualité selon les besoins des villes membres.*

*La RAIM est une organisation reconnue dans son milieu. Elle réalise sa mission tout en interagissant avec les Villes membres et sa communauté.*

---

Ce programme vise à assurer, au niveau du traitement, une protection maximum contre toute contamination microbiologique en utilisant au maximum et en tout temps les 3 barrières que sont la décantation, la filtration et la désinfection. Notre adhésion au Programme d'excellence en eau potable fait en sorte que nos standards sont plus exigeants la réglementation québécoise, et même américaine<sup>1</sup>.

### Opération de l'UPEP

Pour produire une eau potable respectant les normes québécoises qui sont parmi les plus sévères au monde, l'UPEP fonctionne :

- 7 jours sur 7
- 24 heures sur 24
- 365 jours par année

Notre équipe d'opération assure les analyses laboratoire (en plus des analyses réglementaires faites par le laboratoire accrédité) ainsi que l'entretien préventif des équipements de l'usine, des réservoirs, des stations de surpression et l'opération des ouvrages destinés à la production et la distribution de l'eau potable. Cette équipe multidisciplinaire est composée : d'opérateurs et de techniciens en traitement des eaux, d'un mécanicien et d'un technicien en instrumentation. Ce groupe est complété et supporté par une équipe de cadre aux spécialisations diverses : ingénierie, comptabilité, traitement des eaux et administration.

Il est à souligner que tous nos opérateurs et techniciens détiennent soit un DEP en conduite de procédés de traitement de l'eau, un AEC en gestion des eaux ou le DEC en assainissement de l'eau. De plus, ceux-ci détiennent tous le certificat de qualification en traitement complet d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution d'Emplois-Québec.

**Note :** La RAIM n'offre pas le service d'analyse d'eau potable pour le secteur privé. Les analyses effectuées par notre personnel le sont uniquement dans le but de vérifier le bon fonctionnement du procédé de traitement de l'UPEP.

---

<sup>1</sup> <http://www.reseau-environnement.com/pexep-traitement/#>

## Optimisation

Au fil des années, la RAIM a revu plusieurs de ses procédés afin de répondre aux normes émergentes et pour assurer le bon fonctionnement de ses installations de production d'eau potable.

Ces améliorations significatives se sont réalisées en plusieurs étapes. Entre autres :

- Le remplacement des générateurs d'ozone par de nouveaux équipements plus performants;
- Le remplacement des décanteurs;
- L'abandon de l'utilisation du chlore gazeux au profit de l'hypochlorite de sodium plus respectueux de l'environnement;
- L'ajout d'un système supplémentaire de désinfection de l'eau ayant recours à l'application de rayonnement ultraviolet (UV).

Tous ces perfectionnements majeurs à la filière de traitement de l'UPEP permettent de maintenir le cap pour fournir aux citoyens une eau de qualité dépassant même les nouvelles normes émises par les autorités sanitaires. À cet effet, le Règlement nous exige des contrôles périodiques de la qualité de leur eau brute, c'est-à-dire de l'eau avant tout traitement. Ces contrôles peuvent notamment permettre d'évaluer la nécessité d'accroître l'efficacité du traitement déjà appliqué.

En ce qui a trait au manganèse, Il est parfois possible d'observer des niveaux plus élevés dans des conditions acides ou réductrices, par exemple dans des eaux souterraines, des lacs et des réservoirs, ainsi qu'en raison de rejets industriels. En général, on retrouve davantage de manganèse dans les eaux souterraines que dans les eaux de surface, ce qui n'est pas le cas pour la RAIM. (source : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-manganese.html>).

## Le réseau d'aqueduc

Il est à souligner que la responsabilité de la RAIM est la production d'eau potable et la gestion des conduites maîtresses. La gestion des réseaux d'aqueduc relève quant à elle des villes membres soit, Terrebonne et Mascouche. En cas de problème ou de question telle que :

- Eau jaune
- Bris d'aqueduc
- Goût et odeurs
- Qualité de l'eau sur le réseau
- Avis d'ébullition en vigueur

Nous vous invitons à communiquer avec eux.

Terrebonne : 450-961-2001

Mascouche : 450-474-4133 poste 4000

## Liens utiles

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/parties-1-2-3.htm>

<https://www.reseau-environnement.com/>

<https://www.awwa.org/>